

**RAPPORT SELON LE DÉCRET ET L'ARRÊTÉ DU 2 MAI 2007**

# **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC**



## **EAU POTABLE**

**SMAEP 4B -- Production**

**Année 2023**

# SOMMAIRE

<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>3</b>
1) Organisation administrative du service .....	3
2) Estimation de la population desservie.....	4
3) Conditions d'exploitation du service.....	4
4) Prestations assurées dans le cadre du service .....	4
5) Ressource en eau.....	5
6) Volumes vendus et exportés.....	7
7) Bilan des volumes.....	7
8) Longueur du réseau .....	7
<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>8</b>
9) Tarifs en vigueur .....	8
10) Prix du service de l'eau potable .....	8
11) Recettes d'exploitation .....	8
<b>INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE .....</b>	<b>9</b>
12) Qualité de l'eau .....	9
13) Indice de protection de la ressource en eau : .....	11
14) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.....	11
15) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau .....	12
16) Performance du réseau.....	12
17) Renouvellement des réseaux.....	13
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....</b>	<b>14</b>
18) Travaux réalisés et équipements acquis au cours de l'exercice 2021 .....	14
19) Etat de la dette.....	15
20) Amortissements réalisés.....	15

# CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1) Organisation administrative du service

Le SMAEP 4B, créé par arrêté préfectoral en juin 1986, avait pour vocation la production d'eau potable, la mise en charge jusqu'aux installations de distribution propres à chaque collectivité membre et l'achat d'eau potable aux collectivités extérieures. A l'origine, le syndicat regroupait 12 collectivités pour un total de 39 communes.

Par arrêté préfectoral du 04 août 2010, les statuts du syndicat ont été modifiés notamment avec la prise de compétences à la carte comme : la défense incendie, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion hydraulique. Par arrêté du 13 mars 2020, les compétences assainissement collectif et assainissement non collectif ont été supprimées.

En 2023, les compétences exercées par le syndicat étaient les suivantes :

- La Production d'eau potable :
- La Distribution d'eau potable :
- La Défense Incendie.

Aujourd'hui, ce sont 47 collectivités représentant 53 communes qui forment le SMAEP 4B, présentées ci-dessous :

### **Un EPCI :**

- La communauté d'Agglomération du Niortais (Communes de Beauvoir-sur-Niort, Brûlain, Fors, Juscorps, Marigny, Plaine d'Argenson, Saint Romans des Champs)

### **Quarante-six communes :**

- |   |   |   |
|---|---|---|
| - Alloinay (Gournay-Loizé et Les Alleuds)                           | - Fontivillié (Chail et Sompt)  | - Melleran  |
| - Asnières en Poitou  | - Juillé  | - Montalembert                                    |
| - Aubigné   | - La Chapelle-Pouilloux   | - Montjean  |
| - Brieuil-sur-Chizé   | - Le Vert   | - Paizay-le-Chapt                                 |
| - Brioux-sur-Boutonne   | - Les Fosses  | - Périgné   |
| - Celles-sur-Belle (Montigné, Verrines-sous-Celles et Saint-Médard) | - Limalonges  | - Pers  |
| - Caunay  | - Lorigné   | - Plihou  |
| - Chef-Boutonne (La Bataille, Crézières et Tillou)                  | - Loubigné  | - Saint-Romans-les-Melle                          |
| - Chérigné  | - Loubillé  | - Sauzé-Vaussais                                  |
| - Chizé   | - Luché-sur-Brioux  | - Secondigné-sur-Belle                            |
| - Clussais-la-Pommerais   | - Lusseray  | - Séligné   |
| - Couture-d'Argenson  | - Mairé-L'Evescault   | - Valdelaume (Ardilleux, Bouin, Hanc et Pioussay) |
| - Ensigné   | - Maisonnay   | - Vernoux-sur-Boutonne                            |
| - Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues                              | - Marcillé (Pouffonds et Saint-Génard)  | - Villefollet                                     |
|   | - Melle (Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Tort et Saint-Martin-les-Melle pour le lieu-dit Négressauve) | - Villemain                                       |
|   |   | - Villiers-en-Bois                                |
|   |   | - Villiers-sur-Chizé                              |

La gestion administrative du syndicat est assurée par un Comité Syndical. Chaque collectivité y est représentée de la manière suivante : un délégué titulaire et un délégué suppléant, et ce, par tranche entamée de 500 abonnés.

Le présent rapport a pour but de présenter le fonctionnement du service de production d'eau potable au cours de l'exercice 2023. Celui-ci concerne l'ensemble des collectivités adhérentes au syndicat.

## 2) Estimation de la population desservie

Nombres d'habitants : **28 665** (population en vigueur au 01/01/2024)

Nombre de compteurs : **16 852** (au 1<sup>er</sup> janvier 2024)

## 3) Conditions d'exploitation du service

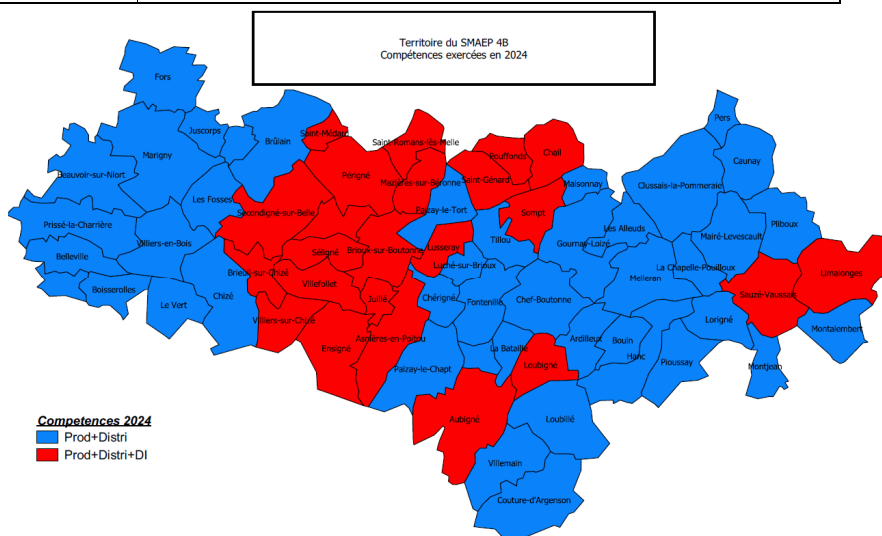
Le service était exploité en régie avec une prestation de services pour l'exploitation des ouvrages depuis sa création en 1986. La collectivité a choisi un retour à une gestion complète en régie.

Le service est exploité en régie directe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## 4) Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations assurées par le syndicat sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	Coordination des différents intervenants. Fonctionnement, surveillance et entretien des installations Relève des compteurs
<b>Gestion des adhérents</b>	Facturation du fonctionnement du service, des achats d'eau.
<b>Renouvellement</b>	Renouvellement des réseaux d'adduction, des ouvrages de production.
<b>Mise en service</b>	Des extensions et des renforcements de réseau Des ouvrages de production et de traitement des eaux
<b>Entretien</b>	Des branchements, des canalisations, des captages, des compteurs, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, du matériel de télégestion, du matériel de traitement, de déferrisation ...
<b>Prestations particulières</b>	Recherche et mise en service de nouvelles ressources. Protection des aires d'alimentations de captage. Entretien des points de distribution, recherche des fuites



## 5) Ressource en eau

### a) Points de prélèvement – 4 B

Ouvrage	Débit nominal (m <sup>3</sup> /h)	Prélèvement 2022 (m <sup>3</sup> )	Prélèvement 2023 (m <sup>3</sup> )	Variation 2022/2023
ARDILLEUX/Vallée Caillaud	30	90 499	94 664	4,60%
BRIOUX-SUR-BOUTTONNE/La Cantine 1	25	28 428	33 301	17,14%
BRIOUX-SUR-BOUTTONNE/La Cantine 2	40	46 132	54 703	18,58%
CAUNAY/La Bouleure	50	78 280	92 870	18,64%
CHEF-BOUTTONNE/Coupeaume 2	30	86 595	88 354	2,03%
CHEF-BOUTTONNE/Coupeaume 3	40	112 095	111 150	-0,84%
CHEF-BOUTTONNE/Le Sablon	40	77 680	76 843	-1,08%
CHEF-BOUTTONNE/Les Outres	45	102 311	92 414	-9,67%
CHEF-BOUTTONNE/Pellevoisin	50	109 472	105 918	-3,25%
CHEF-BOUTTONNE/Pigeon Pierre	35	72 309	71 418	-1,23%
CHIZE/Pré de la Rivière F1	130	121 445	149 506	23,11%
CHIZE/Pré de la Rivière P1	117	146 603	166 840	13,80%
FONTENILLE/La Scierie Jurassique	25	48 426	47 131	-2,67%
FONTENILLE/La Scierie Lias	45	88 820	86 060	-3,11%
FONTENILLE/Les Inchauds	25	43 105	37 827	-12,24%
LORIGNE/Jardin aux Prêtres	50	68 318	33 743	-50,61%
LUCHE-SUR-BRIOUX/La Somptueuse	25	35 229	30 018	-14,79%
LUSSERAY/Chiron Cotereau	90	138 307	122 544	-11,40%
LUSSERAY/Le Logis	40	55 153	46 974	-14,83%
LUSSERAY/Pont de Gaterat (infra)	12	13 348	14 797	10,86%
LUSSERAY/Pont de Gaterat (supra)	55	61 894	66 109	6,81%
PERIGNE/La Touche	70	134 116	86 697	-35,36%
PERIGNE/Le Boulassier	90	156 804	120 922	-22,88%
PRISSE LA CHARRIERE/Les Alleuds F2	15	46 609	53 672	15,15%
PRISSE LA CHARRIERE/Les Renfermis F3	35	94 322	118 381	25,51%
SAINT GENARD/Marcillé	50	77 482	72 199	-6,82%
TILLOU/La Rivière Sud	25	20 958	20 696	-1,25%
VERNOUX/ Grand Bois Battu	120	37 063	47 037	26,91%
<b>Total des prélèvements (m<sup>3</sup>)</b>		<b>2 191 803</b>	<b>2 142 788</b>	<b>-2,24%</b>

Le volume prélevé au cours de l'année 2023 a été de 2 142 788 m<sup>3</sup> en comparaison au volume 2022 qui était de 2 191 803 m<sup>3</sup>. Cela représente une baisse de 49 015 m<sup>3</sup> sur l'année 2023 après une baisse de 21 357 m<sup>3</sup> en 2022.



**Le captage du Boulassier à Périgné**

b) Importations d'eau

Import depuis	Importés en 2022 (m <sup>3</sup> )	Importés en 2023 (m <sup>3</sup> )	Variation 2022/2023
SE DE LEZAY	7 733	9 204	19%
SERTAD - production	12 103	5 382	-56%
CAN - Vallée de la Courance	15 029	14 432	-4%
SIVEER - Civray	0	0	
RESE 17	4 511	5 112	13%
<b>Total importé</b>	<b>39 376</b>	<b>34 130</b>	<b>-13%</b>

Les imports d'eau réalisés en 2023 auprès des services voisins sont relativement stables. Ce volume permet d'assurer le renouvellement sanitaire de l'eau dans les conduites.

c) Volumes produits

Les stations de production utilisent de l'eau pour leur fonctionnement. Ces volumes consommés sont déduits des volumes prélevés dans le milieu naturel pour connaître les volumes mis réellement dans le réseau de production.

Les stations de production ont utilisé 22 950 m<sup>3</sup> d'eau. Cette eau est principalement utilisée pour le fonctionnement des stations de traitement du fer et des pesticides ainsi que pour les analyseurs d'eau en continu (nitrate, turbidité et chlore). Les rendements des réseaux de transport d'eau brute sont bons car ces réseaux sont très récents.

Site de Production	Prélevé en 2023 (m <sup>3</sup> )	Produit en 2023 (m <sup>3</sup> )	Rendement des usines	Observations
Site de Chef Boutonne	199 504	198 535	99,51%	Eaux de service
Site de Vallée Caillaud	94 664	94 664	100,00%	
Site de Vernoux	47 037	46 765	99,42%	Analyseurs en continu
Cuve de Mélange de Luché	406 273	406 273	100,00%	
Cuve de Mélange de Lussais	479 784	479 784	100,00%	
Site de Tillou	20 696	20 696	100,00%	
Site de Marcillé	72 199	69 023	95,60%	
Site des Renfermis	172 053	163 225	94,87%	Analyseurs en continu
Site de la Touche	207 619	199 012	95,85%	Analyseurs en continu, fonctionnement de la déferrisation.
Site de Caunay	92 870	92 025	99,09%	Analyseurs en continu et traitement des pesticides
Station de Chizé	316 346	316 346	100,00%	Analyseurs en continu
Station de Lorigné	33 743	33 490	99,25%	
<b>Total des volumes (m3)</b>	<b>2 142 788</b>	<b>2 119 838</b>	<b>98,93%</b>	

## 6) Volumes vendus et exportés

- Volumes vendus aux collectivités adhérentes :

Vente à	Vendu en 2021 (m <sup>3</sup> )	Vendu en 2022 (m <sup>3</sup> )	Vendu en 2023 (m <sup>3</sup> )	Variation 2022/2023 (%)
4B REGIE DE DISTRIBUTION	2 048 055	2 006 356	1 933 279	-3,6%
4B - AFFERMAGE : CHEF-BOUTONNE	153 977	174 552	153 846	-11,9%
<b>Volume total vendu aux adhérentes</b>	<b>2 202 032</b>	<b>2 180 908</b>	<b>2 087 125</b>	<b>-4,3%</b>

Les volumes mis en distribution en 2023 sur le territoire ont connu une **baisse de 4.3%** (soit -93 743 m<sup>3</sup>).

## 7) Bilan des volumes

Total des volumes produits (m <sup>3</sup> )	2021	2022	2023	Variation 2022/2023 (%)
Ressources propres	2 188 791	2 169 017	2 119 838	-2,27%
Importations	38 213	39 376	34 130	-13,32%
<b>Total général</b>	<b>2 227 004</b>	<b>2 208 393</b>	<b>2 153 968</b>	<b>-2,46%</b>

## 8) Longueur du réseau

d) Extension de réseau

	2019	2020	2021	2022	2023
Extension de réseau (ml)	2 373	-	100	0	0

Aucune extension du réseau de production n'a eu lieu en 2023.

	2019	2020	2021	2022	2023	N / N-1
Longueur totale du réseau (ml)	133 171	133 171	133 271	133 271	133 271	0,00%

Le linéaire de réseau n'a pas connu une modification de linéaire au cours de l'exercice 2023.

e) Renouvellement des réseaux

Le tableau ci-dessous présente les canalisations renouvelées au cours de l'exercice 2023 :

Renouvellement de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
<b>Longueur totale</b>		<b>0</b>

# TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

## 9) Tarifs en vigueur

Les tarifs de l'eau ont été fixés par l'assemblée délibérante au travers de différentes délibérations :

Date de la délibération	Objet
23/11/2004	Tarif abonnement AEP (évolution de 2005 à 2007) 35 €/ab/an
22/03/2005	mutualisation charges de fonctionnement
22/03/2005	mutualisation prix vente eau
01/12/2009	0,01 €/m <sup>3</sup> pour financement travaux de renouvellement
01/12/2009	mutualisation charges de fonctionnement
08/12/2016	Vote des tarifs 2017
08/12/2016	0,03 €/m <sup>3</sup> pour financement programme Re-Source

Les différentes taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés. Le service est assujéti à la TVA.

## 10) Prix du service de l'eau potable

Descriptif	2022	2023
Part fixe ou abonnement (€/ab)	35,0000 €	35,0000 €
Charges fonctionnement mutualisées (€/ab)	7,0500 €	7,1200 €
Prix mutualisé (€/m <sup>3</sup> )	0,2692 €	0,4072 €
Redevance Prélèvement mutualisée (€/m <sup>3</sup> )	0,0575 €	0,0575 €
Financement programme re-sources (€/m <sup>3</sup> )	0,0300 €	0,0300 €
1 centime tx renouvellement (€/m <sup>3</sup> )	0,0100 €	0,0100 €

(Tous ces prix sont issus des délibérations votées en comité syndical)

## 11) Recettes d'exploitation

	2022	2023	Variation
<b>Total Recettes de vente d'eau</b>	<b>1 492 033,75 €</b>	<b>1 772 279,95 €</b>	<b>18,78%</b>
dont abonnements	706 734,35 €	709 764,12 €	<b>0,43%</b>

L'augmentation des recettes de vente d'eau est essentiellement liée à l'augmentation du prix mutualisé de l'eau qui est passé de 0.2692 €/m<sup>3</sup> à 0.4072 €/m<sup>3</sup>. En effet, ce dernier étant basé sur les charges réellement constatées au compte financier unique, l'augmentation des coûts de l'électricité a contribué à faire évoluer ce prix. Cependant, l'intégralité de cette augmentation n'a pas été répercutée dans le calcul du prix.



## INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE

### 12) Qualité de l'eau

La qualité de l'eau du Syndicat 4B est contrôlée par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire, et par le syndicat lui-même dans le cadre de sa surveillance analytique.

Il est primordial de surveiller l'évolution de la qualité des ressources en eau et de vérifier les améliorations apportées par le traitement entre les eaux brutes et les eaux traitées admises en distribution.

Sur l'année 2023, les résultats de la surveillance de la qualité des ressources en eau et de la qualité de l'eau après traitement sont les suivants :

Surveillance qualité de l'eau 2023 Production		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité
Contrôle sanitaire ARS	Conformité bactériologique	53	52	98 %
	Conformité physico- chimique (total des analyses réalisées)	143	96	67 %
	Conformité physico- chimique (total des analyses réalisées sans la mesure du Chlorothalonil R471811)	65	62	95 %
Surveillance analytique	Conformité physico- chimique (analyses réalisées sans le chlorothalonil R471811)	240	239	99.5 %
	Conformité physico- chimique (mesures du Chlorothalonil R471811 réalisées)	93	83	89 %
	Conformité Chlore stations et réservoirs	141	141	100%

Les données présentées dans le tableau ci-dessus concernant le contrôle sanitaire et la surveillance analytique comprennent le nombre total d'analyses réalisées en production sur l'année 2023.

Le contrôle sanitaire présente une analyse bactériologique non conforme en 2023.

- Eau issue du mélange des eaux dans la cuve de Marcillé :

Le 22/09/2023 : présence de 1 UFC/100 ml en spores anaérobies (référence qualité 0 UFC/100 ml). Un recontrôle a été effectué le 11/10/2023 et le prélèvement était de nouveau conforme à la référence qualité.

En 2023, le contrôle sanitaire et l'autosurveillance présentent sur les résultats physico-chimique le total des analyses réalisées avec et sans la mesure du chlorothalonil R471811 (métabolite du chlorothalonil : molécule à usage fongicide interdit depuis mai 2020).

La recherche de cette molécule a été ajoutée au second semestre de l'année 2023, suite à la publication d'un rapport de l'ANSES indiquant une présence de cette molécule dans plus de 60 % des échantillons analysés. La limite qualité de ce métabolite sur l'eau traitée est de 0,1 µg/l et de 2 µg/l sur l'eau brute.

Concernant les résultats des analyses sans la prise en compte du Chlorothalonil R471811 :

- Le contrôle sanitaire présente trois analyses physico-chimiques non conformes :
  - o Eau issue du captage de la Cantine F1 :  
Le 25/04/2023 : la concentration en fluorure a été mesurée à 2.18 mg/l (pour une limite qualité de 1.5 mg/l). Deux recontrôles ont été réalisés le 01/06/2023 et le 13/06/2023 avec une concentration en fluorure de 2.09 mg/l sur les deux prélèvements. Le mélange des eaux qui est effectué avec le forage de La Cantine F1 et 7 autres captages pour alimenter la Cuve de Luché permet d'obtenir une concentration en fluorure en dessous de la limite qualité de 1.5 mg/l au moment de la mise en distribution.
- L'autosurveillance analytique présente une analyse non conforme :
  - o Eau issue du captage de la Cantine F1 :  
Le 19/04/2023 : la concentration en fluorure a été mesurée à 1.67 mg/l, soit au-dessus de la limite qualité fixée à 1.5 mg/l mais permettant de respecter la limite qualité dans la cuve de mélange des eaux de Luché pour la mise en distribution. Une seconde analyse annuelle a été réalisée le 06/11/2023 avec une concentration inférieure à la limite de qualité.

Concernant les résultats des analyses avec la prise en compte du Chlorothalonil R471811 :

L'intégralité des analyses effectuées sur les eaux brutes en chlorothalonil R471811 sont conformes à la limite qualité de 2 µg/l. Cependant la majorité des analyses effectuées sur l'eau traitée est supérieure à la limite qualité de 0,1 µg/l expliquant un taux de conformité nettement plus bas que les analyses physico-chimiques sans le chlorothalonil.

En effet sur le contrôle sanitaire le pourcentage de non-conformité passe de 95 % à 67 % quand on intègre les résultats du chlorothalonil R471811.

Sur l'autosurveillance analytique le pourcentage de conformité était de 99.5 % sans la mesure du chlorothalonil R471811 et passe à 89 % sur les analyses de cette molécule.

La majorité des ressources exploitées par le syndicat sont concernées par des détections de chlorothalonil R471811, ce qui ne permet pas d'obtenir une mesure corrective efficace juste par mélange des eaux et ainsi revenir en dessous de la limite qualité sur les eaux traitées avant mise en distribution. Ceci a entraîné la mise en place d'une demande de dérogation auprès de la préfecture pour être autorisé à continuer à exploiter les ressources en attendant la mise en place d'une mesure corrective adaptée sur cette molécule.



**Le laboratoire  
d'analyse du  
Syndicat**

**13) Indice de protection de la ressource en eau :**

L'indice d'avancement de la démarche de protection des ressources en eau est un indicateur qui permet d'identifier la performance atteinte ou à atteindre pour assurer la protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

**La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :**

- **0 %** Aucune action,
- **20 %** Études environnementale et hydrogéologique en cours,
- **40 %** Avis de l'hydrogéologue rendu,
- **50 %** Dossier déposé en préfecture,
- **60 %** Arrêté préfectoral,
- **80 %** Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés),
- **100 %** Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

**14) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau**

<b>Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource</b>
(calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable)
80%

Sur le territoire du SMAEP 4B, l'indice de protection de la ressource en eau, en 2021, est de **80 % en moyenne pour l'ensemble des ressources**. La totalité des captages du syndicat ont des arrêtés préfectoraux complètement mis en œuvre cela leur permet d'obtenir un indice de 80%.

**15) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau**

Selon l'arrêté du 2 décembre 2013

		nombre de points	points obtenus
A (1,2)	existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B (2)	Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire et une procédure de mise à jour	10	10
	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) (3)	0 à 5	5
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations (3)	0 à 15	15
C	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	10	10
	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécanique	10	10
	Le plan des réseaux localise les branchements (uniquement pour service de distribution)		
	document mentionnant les caractéristiques de chaque compteur: carnet métrologique, date de pose (uniquement pour les service de distribution)		
	existence d'un document de localisation et identification des interventions (secteurs de recherche de fuite, date, nature des réparations)	10	0
	mise à jour du documents de localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations et mise en oeuvre (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins 50% du linéaire	5	5
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>	<b>90</b>

(1) Le chapitre A doit obtenir 15 points afin de comptabiliser les points du chapitre B ;

(2) Les chapitres A et B doivent totaliser au moins 40 points afin de comptabiliser les points du chapitre C

(3) Les points obtenus sont fonction du % de linéaire des réseaux validant l'information.

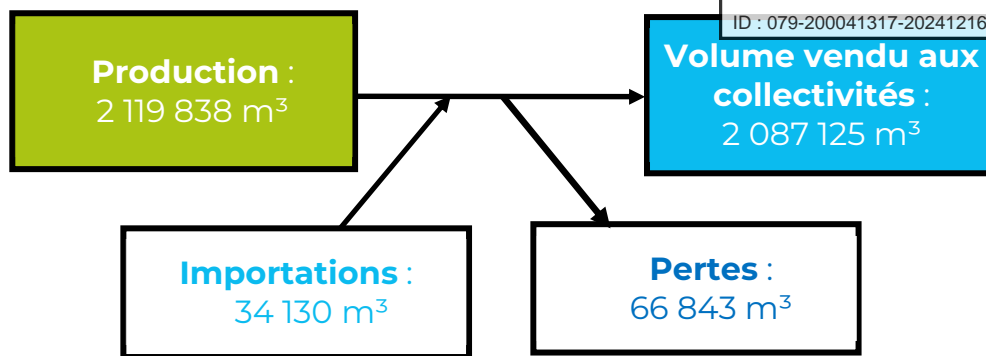
Le syndicat possède une connaissance assez précise de son patrimoine et réalise régulièrement les mises à jour de celui-ci.

La finalisation de l'étude patrimoniale au cours de l'année 2017 a permis la mise en place du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations qui vient compléter le travail de renouvellement déjà réalisé depuis plusieurs années.

**16) Performance du réseau**

Ces indicateurs sont définis selon le décret du 27 janvier 2012 :

Les consommations sans comptage ne sont pas prises en compte.



- Rendement du réseau =  
Volume vendu aux adhérents / (Volume produit + Volume acheté)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement réseau (%)	96,8%	99,6%	98,9%	98,8%	96,9%

- Indice des volumes non comptés =  
(Estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes)/longueur du réseau hors branchements

Cet indice ne peut pas être calculé pour un service de production d'eau potable.

- Indice linéaire de pertes en réseau =  
Pertes (m<sup>3</sup>) /longueur du réseau hors branchements (km)/365 jours

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/j)	1,38	1,09	0,51	0,57	1,44

Une fuite a été réparée sur le secteur de Plaine d'Argenson. Celle-ci était localisée dans un champ cultivé et a donc été difficile à localiser.

## 17) Renouvellement des réseaux

Au cours de l'année 2023, aucun chantier de renouvellement du réseau n'a été effectué.

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de réseau de desserte (hors branchement en ml)	133 171	133 171	133 271	133 271	133 271
Renouvellement de réseau (ml)	5 209	-	2 188	2 882	
Taux de renouvellement	3,91%	0,00%	1,64%	2,16%	0,00%

### Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,54 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

# FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

## 18) Travaux réalisés et équipements acquis au cours de l'exercice 2023

Objet des travaux et équipements	Montant des travaux (HT)
Réhabilitation de la cuve de La Bataille	213 022,48 €
Compteurs de sectorisation (fourniture et travaux en régie)	1 217,60 €
Pose de SOFREL (fourniture et travaux en régie)	10 594,12 €
Renouvellement de la chloration dans les stations de Marcillé, Coupeaume, Lorigné et Caunay (fourniture et travaux en régie)	7 081,50 €
Renouvellement des ballons antibéliers à Sompt et à Lorigné (fourniture et travaux en régie)	13 161,00 €
Renouvellement de la pompe de Chizé (fourniture, grutage et travaux en régie)	3 935,12 €
Rénovation des menuiseries à la station de Chizé	5 132,60 €
Renouvellement de la cloture de la station du Grand Bois Battu	9 480,00 €
Renouvellement de la cloture de la station du Pont du Gaterat	4 998,00 €
Renouvellement de l'analyseur en continu à la cuve de Sompt	4 160,00 €
Renouvellement du nitratmètre au réservoir de Chef-Boutonne	12 570,00 €
Renouvellement du nitratmètre au forage de Marcillé	12 570,00 €
Renouvellement du débitmètre de chlore gazeux à la station de La Chauvinière	459,00 €
Comblement d'un forage agricole à Lusseray	10 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>308 881,42 €</b>

Pour ce qui concerne les travaux, ce tableau ne fait état que des chantiers réceptionnés et intégrables à l'actif au 31/12/2023.



**Réhabilitation hydraulique de la cuve n°1 de la Bataille  
- Chef Boutonne -**



**Reprise de l'étanchéité de la cuve n°1 de la Bataille  
- Chef Boutonne -**

**19) Etat de la dette**

Cette valeur correspond à la durée nécessaire au syndicat pour rembourser la dette du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement dégagé est affectée à celle-ci. L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Encours de la dette au 31 décembre (€)	1 447 846,98	1 228 481,83	1 000 724,54
Epargne brute annuelle (€)	439 705,04	596 893,91	468 671,16
Durée d'extinction de la dette par la seule capacité d'autofinancement (en année)	<b>3,29</b>	<b>2,06</b>	<b>2,14</b>
Recettes réelles	1 637 709,74	1 942 048,30	1 995 980,98
Dépenses réelles	1 198 004,70	1 345 154,39	1 527 309,82
Remboursements au cours de l'exercice	285 192,83	278 806,92	278 291,55
dont en intérêts	66 347,05	57 935,95	49 028,44
dont en capital	218 845,78	220 870,97	229 263,11

*L'épargne brute annuelle (=capacité d'autofinancement) = recettes réelles – dépenses réelles*

Le budget principal porte une partie des emprunts du budget production. Tous les emprunts liés à la compétence sont pris en compte pour le calcul.

**20) Amortissements réalisés**

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Montant de la dotation aux amortissements	849 257,42	878 097,42	894 234,44	851 786,74	766 830,15



# SYNDICAT 4B

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

73 route de Brioux  
79170 PÉRIGNÉ  
Tel : 05 49 07 74 31  
Fax : 05 49 07 12 26  
Mail : [accueil@syndicat4b.fr](mailto:accueil@syndicat4b.fr)